

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du : vingt deux septembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : M. GEA Bernard, Mmes DUBOURDIEU Françoise, BARBANSOY Yvette, Melle BENARD Irène, MM. MOLVEAU Louis, MANDELLI Ange, VIC Louis, LAFFON Aimé, CRIBAILLET Gérard, SABLAIROL Alain, PLA Gilbert, MOYNIER Michel.

N° 74

Secrétaire de séance : Monsieur GEA Bernard

OBJET : SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE A LA MISSION LOCALE D'INSERTION NARBONNE LITTORAL

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a approuvé le principe de création de la Mission Locale d'Insertion Narbonne Littoral et a confié sa mise en œuvre et sa gestion à l'Association Information Sud 2000.

Le Conseil Communautaire a ainsi approuvé le principe d'une participation financière à ladite association pour les besoins de son fonctionnement.

Le 20 mai 2003, le Conseil de Gestion du Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale (FFPPS) de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a accordé les crédits nécessaires (chapitre 44.70 article 80) à la création et au fonctionnement de la Mission Locale d'Insertion Narbonne Littoral à parité avec la collectivité territoriale.

Considérant l'intérêt majeur de l'existence sur un territoire de la Mission Locale d'Insertion Narbonne Littoral, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de décider l'attribution d'une subvention de 150 000 € à l'Association Information Sud 2000
- de préciser que la dépense sera imputée au budget de la Communauté de la Narbonnaise, chapitre 65 / 6574, Fonction 20

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

M. Michel MOYNIER.